

Coopérative du petit marché vert

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020 à 18h00, Henry-Grandjean 5, Le Locle

Simon Schmid, Président du Comité de la Coopérative ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il indique que conformément aux mesures exceptionnelles liées au COVID-19, l'assemblée se tient ce jour, mais sans la présence des membres. Il indique également que la convocation, ainsi que les divers documents nécessaires pour l'organisation de l'assemblée et du vote par correspondance, ont été envoyés à tous les coopérateurs en date du 17 juin 2020.

Comme indiqué sur la convocation, Simon Schmid indique qu'il agira en tant que Président de séance et que Youri Jubin, Secrétaire et Membre du Comité agira en tant que scrutateur. La tenue du procès-verbal est déléguée à Jérôme Vuilleumier, membre du Comité.

L'Assemblée est ouverte selon l'ordre du jour suivant :

Contrôle des participants et nomination des scrutatrices et scrutateurs

1. Procès-verbal de l'AGO du 23 mai 2019 (en annexe)
2. Rapports de l'exercice :
 - a. Rapport annuel du Président du Comité (en annexe)
 - b. Rapport sur les comptes annuels (en annexe)
3. Décisions :
 - a. Approbation des comptes annuels
 - b. Décharge aux membres de l'Administration
4. Perspectives 2020
 - a. Rapport de la « commission » de réflexion (en annexe)
 - b. COVID-19 (en annexe)
5. Nominations statutaires
 - La réélection de Youri Jubin et Jérôme Vuilleumier comme membres de l'Administration.
 - La nomination de Valentin Faivre comme membre de l'Administration
6. Divers

Contrôle des participants

Youri Jubin constate que 80 membres ont répondu à la demande du comité et ont renvoyé, dans les délais, leur carte de vote.

Youri Jubin signale que les 3 membres du Comité à savoir Simon Schmid, Jérôme Vuilleumier et lui-même ne peuvent pas voter sur les points 3 et 5 concernant les décisions et approbations. Par ailleurs, il indique que les membres présents qui ont acheté une part sociale après le 31 décembre 2019 ne peuvent pas voter sur les points concernant l'exercice 2019.

Nomination des scrutatrices et scrutateurs

Comme indiqué sur la convocation, Simon Schmid indique que Youri Jubin, Secrétaire et Membre du Comité agira en tant que scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 23 mai 2019

Le procès-verbal de l'AGO du 23 mai 2019 était joint à la convocation que l'ensemble des coopérateurs ont reçu le 17 juin 2020, ainsi chacun a pu en prendre connaissance.

Approbation du procès-verbal de l'AGO du 23 mai 2019

VOTE : oui : 78
 Non : 0
 Abstention : 2

Le procès-verbal de l'AGO du 23 mai 2019 est accepté avec remerciement à son auteur

2. Rapports de l'exercice

- a. Ce point a été couvert par un rapport envoyé le 17 juin 2020 à tous les coopérateurs. Aucune question ou commentaire n'ayant été soulevé par écrit par les coopérateurs, ce point n'est pas couvert plus en détail.
- b. Ce point a été couvert par un rapport envoyé le 17 juin 2020 à tous les coopérateurs. Aucune question ou commentaire n'ayant été soulevé par écrit par les coopérateurs, ce point n'est pas couvert plus en détail.

3. Décisions

Après décompte des cartes de vote retournées et selon le contrôle des participants, il convient de retirer celle de Jérôme Vuilleumier et Youri Jubin.

a. *Approbation du bilan et du compte de résultat*

VOTE : oui : 78
 Non : 0
 Abstention : 0

Le bilan et le compte de résultat 2019 sont acceptés à l'unanimité des membres présents

b. Décharge aux membres du Comité

VOTE : oui : 78
 Non : 0
 Abstention : 0

La décharge aux membres du Comité est acceptée à l'unanimité des membres présents

4. Perspectives 2020

- a. Ce point a été couvert par un rapport envoyé le 17 juin 2020 à tous les coopérateurs. Aucune question ou commentaire n'ayant été soulevé par écrit par les coopérateurs, ce point n'est pas couvert plus en détail
- b. Ce point a été couvert par un rapport envoyé le 17 juin 2020 à tous les coopérateurs. Aucune question ou commentaire n'ayant été soulevé par écrit par les coopérateurs, ce point n'est pas couvert plus en détail

5. Nominations statutaires

Après de nombreuses années de services, dont 3 au sein de cette coopérative, Simon Schmid à formuler le souhait de prendre un temps de recul face à ses engagements. Il a donc démissionné de ses fonctions de gérant de l'épicerie et de Président du Comité de la coopérative.

De son côté, l'Administration désireuse de renflouer son équipe avec du sang neuf, s'est approchée de Valentin Faivre, du Locle pour lui proposer de reprendre la place laissée vacante par Simon Schmid. Valentin Faivre est domicilié au Locle et fait partie des membres fondateurs de la coopérative.

a. Réélection de Youri Jubin et Jérôme Vuilleumier

VOTE :

oui :	75
Non :	0
Abstention :	3

Youri Jubin et Jérôme Vuilleumier sont réélus membre de l'Administration. Youri Jubin en devient le Président.

b. Nomination de Valentin Faivre

VOTE :

oui :	76
Non :	0
Abstention :	2

Valentin Faivre est nommé membre de l'Administration.

Jérôme Vuilleumier est chargé de faire les démarches nécessaires auprès du registre du commerce pour modifier l'enregistrement en fonction des décisions ci-dessus.

6. Divers

YJ fait part ci-dessous des différents commentaires et messages reçus de la part des coopérateurs dans le cadre de la réception des bulletins de vote/retour sur les documents de l'AG :

Evodie Zürcher

« Encore merci d'avoir su vous adapter à cette crise et d'avoir pu garder ouverte l'épicerie durant cette période. Merci à toute l'équipe pour votre investissement ! Longue vie à la coopérative ! »

Daisy Cattaneo

« Je me permets de vous noter mon email car je ne reçois rien. cattaneodaisy@gmail.com »

Caroline Cortès

« Un grand merci pour votre travail et vos réflexions. A l'avenir une enveloppe commune à mon époux et moi suffira. »

Madeleine Peguiron

« Un grand merci à toute l'équipe de l'épicerie pour l'accueil chaleureux, le service de grande qualité et la diversité de l'assortiment proposé. Toutefois les départs successifs des collaborateurs m'interpellent, alors que l'environnement de travail semble plutôt serein. Est-ce uniquement pour des raisons personnelles que ces personnes (fort appréciées) sont parties ou y a-t-il une autre raison inhérente au fonctionnement du magasin ?

Merci pour vos éventuels éclaircissements. »

En réponse au dernier point, l'Administration a pris acte avec regret des départs à répétition des collaborateurs. Selon les entretiens avec ces derniers leur décision est principalement motivée par la charge de travail importante et le stress que celle-ci génère.

Soucieuse de trouver une solution afin de pérenniser l'équipe des employés, l'Administration a décidé de réduire les pourcentages de travail et d'augmenter le nombre des employés.

Ainsi, nous sommes passés de 2 employés à 100% à 5 employées dont les pourcentages d'occupation varient de 60% à 15%. Nous avons également essayé de mieux répartir les tâches afin de rendre plus attractives les périodes de travail à l'épicerie.

L'ordre du jour et les sujets étant épuisés, Simon Schmidt clos l'Assemblée à 19.05.

Le Locle, le 30 juin 2020

Youri Jubin

Membre du Comité

Jérôme Vuilleumier

Secrétaire de séance et membre du Comité